



**IRTS**

INSTITUT  
REGIONAL  
DU TRAVAIL  
SOCIAL

NOUVELLE  
- AQUITAINE  
BORDEAUX

**ASSISTANT  
DE SERVICE  
SOCIAL**

NIVEAU  
BAC+3

---

**Développeur  
de talents sociaux  
& solidaires**

# ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

NIVEAU  
BAC+3

Taux de  
réussite (2024) : **93%**

Éligible au **CPF**  
Code CPF: 243500



## Le métier

L'assistant de service social (ASS) intervient auprès de personnes confrontées à diverses difficultés : économiques, d'insertion, familiales, de santé, de logement. Il accueille, soutient, oriente et accompagne la construction de projets en tenant compte des potentialités des personnes et des possibilités offertes par la collectivité. Tenu au secret professionnel, l'ASS doit réussir, dans le cadre de ses missions, à instaurer une relation de confiance avec ses interlocuteurs.

Quatre missions principales relèvent de sa compétence :

- L'évaluation de la situation des intéressés
- Le conseil et l'orientation des personnes en difficulté
- L'accompagnement des personnes sur la base d'un projet
- La participation au développement social local

## Les aptitudes de l'Assistant de Service Social :

- Intérêt pour les questions sociales et les besoins des personnes
- Sens de l'écoute
- Goût pour la communication et les relations humaines
- Sens du travail en équipe
- Bonne culture générale

## Les secteurs d'intervention

Les assistants de service social peuvent exercer dans le secteur privé ou dans le cadre d'une des trois fonctions publiques.

Les assistants de service social sont principalement employés par :

- Les collectivités locales (départements et communes) ;
- L'État (ministère chargé des affaires sociales, de l'éducation nationale, de la justice...);
- Des établissements publics (hôpitaux...);
- Les organismes de protection sociale (caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales, de retraite) ;
- Des associations du secteur sanitaire et social.

## Formation en alternance

L'amplitude de la formation est  
de **3 ans répartis en :**

- 1 740 heures d'enseignement théorique, réparties en 4 domaines de formation réglementaires
- 1 820 heures de formation pratique (52 semaines)
- Possibilité de stages à l'étranger.

## Les contenus

La formation théorique se compose de  
**4 domaines de compétences (DC) :**

**DC1 :** Intervention professionnelle en travail social (650h)

**DC2 :** Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail Social (574h)

**DC3 :** Communication professionnelle en travail social (248h)

**DC4 :** Dynamique interinstitutionnelle, partenariats et réseaux (268h)

Les périodes de formation pratique contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain.

**La formation est validée par le Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS) - niveau 6**

## Les conditions d'admission

Vous devez remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire du baccalauréat
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4
- Bénéficier d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels, en application de l'article L 613-5 du code de l'éducation

## Comment postuler ?

Selon votre statut :

- sur **Parcoursup**
- ou sur notre site internet : [www.irtsnouvelleaquitaine.fr](http://www.irtsnouvelleaquitaine.fr)

et satisfaire aux épreuves orales de sélection

## Les tarifs

**Le tarif de l'inscription aux épreuves de sélection est de :**

- Épreuve d'admission (épreuve orale) : 160 €
- Après enregistrement des dossiers, les frais d'inscriptions ne sont pas remboursables, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif. Dans ce cas, des frais de gestion administrative (60 €) restent acquis à l'IRTS.

**Le tarif de l'inscription à la formation pour les étudiants en voie directe est de :**

- Contribution vie étudiante et de campus (C.V.E.C.) : 103 € (rentrée septembre 2024)

- Frais d'inscription et de scolarité : 513 € pour chacune des années de formation\* (170€ de frais d'inscription, 328 € de frais de scolarité, 15 € de médecine préventive)
- (\*) tarifs susceptibles d'évoluer chaque année.

**Le tarif d'inscription à la formation pour les stagiaires en situation d'emploi est de : 20880 €**

## L'évolution de carrière :

**Avec de l'expérience professionnelle et une formation complémentaire, l'assistant de service social peut accéder à des postes d'encadrement tels que :**

- Responsable de circonscription d'action sociale ou d'unité territoriale ;
- Conseiller technique ;
- Chef de service ;
- ou encore directeur d'établissement ou d'association.

**Les assistants de service social peuvent également poursuivre une formation supérieure pour l'obtention :**

- du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)
- du diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS)
- du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)

## Contacts

- **Responsable de la formation :**  
Thierry Delamare
- **Assistante de la formation :**  
Karen Pereira Da Silva  
[contact.ass@irtsnouvelleaquitaine.fr](mailto:contact.ass@irtsnouvelleaquitaine.fr)  
05 56 84 20 92
- **Equipe apprentissage :**  
[apprentissage@irtsnouvelleaquitaine.fr](mailto:apprentissage@irtsnouvelleaquitaine.fr)



**ACCESSIBLE PAR L'APPRENTISSAGE**



**ACCESSIBLE PAR LA VAE**





Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

[irtsnouvelleaquitaine.fr](https://www.irtsnouvelleaquitaine.fr)

Suivez-nous sur:

 Facebook @irtsnouvelleaquitaine

 LinkedIn @irtsnouvelleaquitaine

 Instagram @irtsnouvelleaquitaine

---

9 avenue François Rabelais

33400 Talence

05 56 84 20 20

[contact@irtsnouvelleaquitaine.fr](mailto:contact@irtsnouvelleaquitaine.fr)

Scannez-moi !



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**